GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

État des résultats prospectif (non vérifié)

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de cet état des résultats prospectif, y compris du caractère approprié des hypothèses qui le sous-tend. Cet état est fondé sur les meilleurs informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2013 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015.

L'état des résultats prospectif du Greffe du Tribunal de la concurrence n'a pas fait l'objet d'une vérification.

_____

Raynald Chartrand, CMA
Administrateur général et registraire
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Date: 28 janvier 2014

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

État des résultats prospectif *(non vérifié)*
Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en dollars)

	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015
Charges		
Services du Greffe	1 692 015 $	2 622 797 $
Services interne	540 411	655 699
Total des charges	**2 232 426**	**3 278 496**
Total des revenus	-	-
Coût de fonctionnement net	**2 232 426 $**	**3 278 496 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante de cet état des résultats.

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs (non vérifiées)

1. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectifs a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités :

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2013-2014 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2013 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2014-2015.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

(a) La prévision de 2014-2015 est basée sur les montants des dépenses prévues inscrits dans le Rapport sur les plans et priorités de 2014-2015.

(b) L'information estimative de fin d'exercice pour 2013-2014 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2014-2015.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2013.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et pour 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation d'un état des résultats prospectifs, le Greffe a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

(a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens et d'immobilisations de production qui peuvent influer sur les gains ou les pertes et les charges d'amortissement.

(b) • La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

(c) • Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités sera présenté, le Greffe ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2013-2014, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

GREFFE DU TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs (non vérifiées)

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du Greffe sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

4. Autorisations parlementaires

Le Greffe est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent suivant qu'ils sont calculés selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net	2 232 426	3 184 043
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux	(683 653)	(695 708)
Amortissement des immobilisations corporelles	(50 740)	(37 013)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	89 467	3 770
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	8 370	(477)
	1 595 870	2 454 615
Ressources inutilisées prévues pour l'exercice	821 701	-
Autorisations demandées	2 417 571	2 454 615

b) Autorisations demandées

	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015
	(en dollars)	
Crédit 35 - Dépenses du programme	2 166 909	2 186 169
Montant des autorisations législatives	142 623	159 137
Crédit 25 - Report du budget de fonctionnement	108 039	109 308
Autorisations demandées	2 417 571	2 454 614